

COMPTE - RENDU

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux Titulaires excusés :

Mme Maryse Hochart avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Céline Defruit

Conseillers Municipaux suppléants excusés : Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie - Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 22 septembre 2020

Le procès – verbal de la séance précédente, n'appelant aucun commentaire, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Plan de relance Etat – Région - Département

L'Etat a présenté un plan de relance de 100 milliards d'euros afin de sauvegarder et de relancer l'économie nationale, affectée par la crise sanitaire. Ce plan est relayé par les régions et départements. Plusieurs réunions ont eu lieu avec ces différents partenaires pour l'élaboration des dossiers. Les financements pourraient aller jusqu'à 80 % des dépenses subventionnables. Cependant il y a urgence car les dossiers sont à déposer avant le 31 décembre 2020.

Les projets à soumettre pour la commune, éligibles à ce plan, sont les suivants :

- Mairie : travaux de rénovation et isolation thermiques / télégestion des consommations énergétiques.
- Eglise : sauvegarde du patrimoine non – inscrit : rénovation extérieure, fresques murales intérieures, peintures décoratives, éclairage...
- Centre socio-culturel : chauffage, télégestion des consommations énergétiques.
- Eclairage public : dossier technique à élaborer avec la FDE (Fédération Départementale d'Energie).

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces projets qui lui sont présentés et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL – plan de relance mais aussi de la DETR. En effet, en application de l'article L. 2334-35 du CGCT, les données servant à la détermination des collectivités éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi qu'à la répartition des crédits de cette dotation sont relatives à la dernière année précédant l'année de répartition. Pour 2021, les données et populations figurant dans les fiches DGF 2020 seront ainsi prises en compte. Concernant le potentiel financier moyen 2020 par habitant des communes représentant la strate de 2 000 à 20 000 habitants, il s'élève à la somme de 1 176,50 € et celui de la commune de Chaulnes est de 1 152,34 €.

La liste officielle des collectivités éligibles sera diffusée par la DGCL en début d'année mais à ce stade et suivant les critères actuels de détermination, la commune de Chaulnes serait éligible en 2021.

Le conseil municipal, unanime, autorise M. le Maire à établir toutes les demandes de subventions nécessaires auprès des partenaires financiers afin de présenter ces dossiers dans les délais impartis.

M. Linéatte : indépendamment du plan de relance de l'Etat, la réalisation d'importantes économies d'énergie nous permet également de monter un dossier pour obtenir des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), relayés par la FDE.

M. Merlin : Nous devons réduire les dépenses d'éclairage public et rénover les armoires électriques (FDE), où en sommes-nous ?

M. Linéatte : L'éclairage public et les économies engendrées rentreraient dans ce plan de relance. Une mise aux normes doit être étudiée car certains types d'éclairage public sont désormais interdits.

M. Merlin : Concernant le projet église, nous pourrions également bénéficier des aides financières proposées par le programme « Petites Villes de Demain ».

M. Linéatte : le dispositif « Petites Villes de Demain » est un atout supplémentaire, notamment en terme d'image, mais les subventions possibles proviennent aussi essentiellement des projets éligibles dans le plan de relance de l'état. Il faut bien admettre qu'il est complexe de s'y retrouver dans toutes ces aides : qui finance quoi ? Comment ?

M. Noblécourt : Comment va faire l'Etat pour verser toutes ces aides ?

M. Linéatte : Certes, cela ne va pas arranger ses finances, mais cela devrait permettre de relancer l'économie et les entreprises...

Monsieur le Maire présente le projet de maîtrise d'œuvre pour l'église :

En 2019, un diagnostic sanitaire de l'église a été effectué par un architecte des bâtiments de France, associé à un cabinet de peintres – décoratrices. Il convient, suite à ce diagnostic, de passer à la phase opérationnelle. Ce projet consiste en une rénovation extérieure de l'édifice (couverture du clocher, élévations de l'église, ...). L'étude de la proposition de mission de Brassart Architectes D.P.L.G : nature précise des ouvrages en présence, portée des travaux à mener et relevé extérieur du bâtiment, phasage des campagnes de travaux, caractéristiques précises des restaurations, coût des travaux et variantes éventuelles, se monte à 5 450 € HT soit 6 540 € TTC. Cette somme entre dans les parties subventionnables du projet.

Adopté à l'unanimité

Restauration intérieure : les peintres décoratrices vont faire appel à une entreprise spécialisée dans les restaurations intérieures des églises afin d'obtenir une estimation des travaux à prévoir.

Une friche commerciale et les locaux de l'ancienne perception sont actuellement étudiés par le groupe AMSOM, intéressé par leur réhabilitation en logements et/ou commerces. Si ces projets n'aboutissent pas avec AMSOM, ils pourraient être intégrés dans le plan de relance à l'échelle communale. L'achat et la réhabilitation d'anciennes enseignes commerciales par la Commune sont également pris en compte.

M. Poulet : Nous pourrions y installer des boutiques éphémères + des logements ?

M. Linéatte : Oui, ce principe fonctionne bien dans des communes comme la nôtre, tout comme le concept des boutiques à l'essai ou partagées. C'est l'objet de l'étude sur la redynamisation des centres-bourgs.

Une visite de ces locaux est prévue avec AMSOM le 7 décembre 2020.

IV. Redynamisation centre-bourg / convention

Le Conseil Départemental et la Banque des Territoires ont signé le 3 octobre 2018 en présence du Préfet de la Somme une convention de partenariat pour l'accompagnement des territoires ruraux de la Somme. A ce titre, un appel à projets relatifs à la revitalisation des centres-bourgs a été lancé en 2019 et la commune de Chaulnes a été lauréate. L'étude globale pour la redynamisation du centre-bourg est donc démarrée. Il convient alors de signer une convention pour formaliser administrativement et financièrement les modalités de soutien de la Banque des Territoires et du Département. Le coût total de réalisation de l'étude s'élève à 47 940 € TTC. Pour contribuer à celle-

ci, le Département et la Caisse de Dépôts accorderont chacun à la commune une subvention d'un montant de 11 985 € soit 50 % du coût total TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

La réunion de lancement de cette étude globale a eu lieu le 3 novembre avec les différents partenaires : région, département, PETR, communauté de communes, DDTM, banque des territoires, bureau d'étude.

Le PETR a nommé son chargé de mission « mutualisé » en faveur des communes de Chaulnes, Rosières, Roisel, Péronne, toujours dans le cadre de cette redynamisation, pour lequel nous avons passé une convention lors du dernier conseil municipal. Il sera aussi chargé du FISAC (Fonds d'Intervention et de Soutien à l'Artisanat et au Commerce), dans lequel nous sommes également partie prenante. Ce chargé de mission a fait connaissance avec Chaulnes et ses élus lors de la « balade urbaine » organisée par Quartier Libre, bureau d'étude retenu par le conseil municipal.

Pour information (et bonne nouvelle), dans le cadre de la redynamisation du centre – bourg, les travaux rue Odon Dumont, Jean Catelas... ont été subventionnés par la région à hauteur de 260 000 € .

V. Lancement OPAH-RR

M. Linéatte : Une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) est mise en place depuis le 15 septembre sur les territoires des Communautés de Communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie, pour une durée de 5 ans. Le bureau d'études SOLIHA est missionné pour l'animation de cette opération. Celle –ci est financée par les 2 communautés de communes, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). C'est une opportunité pour les propriétaires privés et bailleurs de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement.

M. Cheval : un flyer sera distribué à l'ensemble des habitants des 2 communautés de communes au sujet de cette OPAH et du tri au niveau du SMITOM.

M. Linéatte : les communes lauréates à l'appel à projet « redynamisation des centres-bourgs » peuvent participer au financement des dossiers, mais à quelle hauteur, selon quels critères? La Commune déjà de gros efforts financiers à consentir au niveau de sa redynamisation qui profitera à l'ensemble du territoire et je ne suis pas favorable à cette participation. La commune de Rosières en Santerre a également délibéré et a décidé de ne pas participer au financement.

M. Cheval : C'est mieux que Rosières et Chaulnes aient le même avis. J'en prends acte. La communauté de communes Terre de Picardie va subventionner mais avec des critères stricts. Des dossiers commencent déjà à être montés. Les permanences mensuelles ont lieu à Terre de Picardie, tous les 3èmes mercredis du mois (depuis octobre) de 9h30 à 12h.

VI. Adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »

M. Linéatte : ce dispositif proposé par l'état :« Petites villes de demain », vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

M. Cheval : Suite à une réunion à la Préfecture, j'ai appris qu'il y aurait 12 communes de retenues dans la Somme. Il y a des binômes et des trinômes de communes dans les communautés de communes. Je ne sais pas si Chaulnes en fait partie.

Les candidatures étant recueillies par les Préfets des Départements, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de se rapprocher de la Préfecture de la Somme pour déposer une candidature pour la ville de Chaulnes.

Adopté à l'unanimité

M. Cheval : La commune étant lauréate de l'appel à projet « redynamisation des centres – bourgs », avec un FISAC et une OPAH derrière, je pense que Chaulnes a de bonnes chances d'être retenue.

M. Poulet : les aides financières pour le patrimoine non classé font-elles partie du plan de relance ?

M. Linéatte : oui en ce qui concerne l'état, par contre au niveau de la région ces aides existaient déjà. Notre dossier est d'ailleurs en cours pour le projet de rénovation de l'église.

VII. Adhésion au dispositif : 1 Million d'arbres

Lors de sa séance plénière du 30 avril 2020, le Conseil régional a adopté un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », qui vise notamment à inciter et accompagner les territoires et les acteurs du territoire à planter 1 million d'arbres en 3 ans. Dans ce cadre, un dispositif « plantations sur propriétés publiques » a été créé. Il permet le financement d'arbres et d'arbustes d'espèces locales plantés sur les propriétés des collectivités. La région accompagne les projets à hauteur de 90 % des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable.

Mme Anne Lebrun-Merlin est invitée à étudier le projet de plantation en cours, en commission environnement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « plantations sur propriétés publiques » du plan 1 million d'arbres en Hauts-de-France.

Adopté à l'unanimité

M. Cheval : Vous pouvez demander conseil à M. Baert du PETR et peut-être également au paysagiste du bureau d'étude Quartier Libre qui travaille déjà sur le dossier pour la redynamisation du centre – bourg.

VIII. Règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il a pour objet de préciser l'organisation et les conditions de fonctionnement du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

Les réunions du Conseil Municipal (périodicité, convocation, ordre du jour, accès aux dossiers) ;

La tenue des séances (présidence, secrétariat de séance, quorum, mandat, accès et tenue du public, séance à huis clos, police de l'assemblée) ;

Le débat et vote des délibérations (débat, suspension de séance, votes) ;

Les comptes rendus des débats et des décisions ;

Les commissions (municipales, fonctionnement, CAO) ;

Modification et application du règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

IX. Informations diverses

- Travaux rue Jean Catelas/Odon Dumont : Ils sont quasiment terminés. Ces travaux se sont déroulés en 2 tranches pour ne pas trop gêner les riverains. L'entrée de la rue Gaston Jules sera refaite aux frais de l'entreprise chargée des travaux car des malfaçons sont apparues (flaques sur la route). Réserves et reprise d'enrobés sont consignées au procès-verbal de réception des travaux.

- Point financier COVID 19 : Des masques ont été recommandés car il en manquait lors de la dernière distribution. Les dépenses COVID (gel, lingettes, parois de protection, spray, masques) sont d'environ 11 000 €. M. Xavier Dubernard propose son aide pour terminer cette distribution.

De plus la commune garde contact avec ses aînés. Durant le confinement, en partenariat avec l'association Saint – Jean, elle les a contactés, aidés ceux qui le souhaitaient,... Les voisins se sont également bien impliqués.

- Eoliennes route de Vermandovillers : Ce projet date de 2013 mais voit le jour aujourd'hui. Le conseil municipal de l'époque avait souhaité qu'il n'y en ait plus d'autres sur son territoire. Depuis, la commune refuse donc ce type de projet. Cependant nous aurons toujours les nuisances visuelles d'éventuelles implantations sur les communes voisines.

M. Arnaud Noblécourt : Y-a-t-il eu des plaintes des riverains en Mairie pour les gênes occasionnées au niveau du sol (ronronnement dans les maisons) ?

M. Thierry Linéatte : Pour le moment, nous n'avons pas eu ce genre de réclamation. On remonte par contre régulièrement les problèmes de réception TV chez les particuliers aux groupes éoliens, pour qu'ils puissent les résoudre.

- Monsieur le Maire propose le lancement d'une campagne de dératisation (dossier à monter, arrêtés, coûts...). Ce projet pourra être entériné au prochain conseil municipal.

X. Questions diverses

Questions d'Arnaud Noblécourt : Est-il possible d'aménager le rond-point du Général Leclercq ? Est – il possible de faire le point sur le stationnement des voitures sur les trottoirs ?

M. Thierry Linéatte : tous les aménagements de circulation et stationnement sont pris en compte à chaque rénovation de rue. Lors de la récente visite de la ville avec Quartier Libre, nous avons relevé ces endroits où cela reste problématique. Malheureusement on ne peut pas grand-chose face aux habituelles incivilités. La Commune ne peut pas résoudre ce problème seule.

Mme Laure Lambert : un panneau de signalisation pourrait – il être installé au niveau de la Poste ? C'est vraiment très dangereux.

M. Thierry Linéatte : Nous revenons toujours à ce problème d'incivilité. Nous reverrons en commission voirie cette signalisation, de même que différents marquages...

Questions de Claire Lecot : Pourquoi les employés communaux n'ont-ils pas encore commencé à installer les illuminations de Noël ? La Mairie ne peut – elle pas investir dans de nouvelles décorations ?

M. Thierry Linéatte : Je suis conscient qu'on doit faire des efforts en termes d'illuminations. Des demandes ont été faites à SOPELEC pour installer de nouvelles prises rue Odon-Dumont, suite aux travaux de voirie, mais malheureusement ce n'est toujours pas fait. Nous avons dans notre programme proposé d'établir pour les années à venir un plan précis des illuminations à prévoir. On ne peut pas « saupoudrer ». Quant à la mise en service des illuminations, nous la programmons au moment du Téléthon, c'est-à-dire début décembre. Elles sont donc en cours d'installation. Des sapins seront également distribués aux commerçants qui en ont fait la demande.

Question de Claire Lecot, venant d'un administré : Le colis des aînés peut – il être distribué aux personnes à partir de 65 ans ?

M. Thierry Linéatte : cette question avait déjà été évoquée lors du précédent mandat. Le coût supplémentaire serait trop important pour une commune comme la nôtre car cela représenterait 158 colis en plus. Nous en commandons déjà 285, auquel s'ajoute le repas des aînés qu'il faudrait alors aussi proposer à partir de cet âge. De plus, de nos jours, fait-on vraiment partie des personnes « âgées » à 65 ans ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire

